

CALENDRIER FORMATIONS

2026

pour les chefs d'entreprises, conjoints et collaborateurs
de petites et moyennes entreprises



STAGES

Bureautique – Logiciels spécifiques
Sécurité – Marchés publics – REAB –
Gestion – Professionnel TAXI – Vente –
Communication – Sauveteur secouriste du
travail – Bâtiment – Ressources humaines –
Commercial – Management – Economies
d'énergie – GEAB – stages professionnels
métiers



CTAI
formation

1 Organisation de la formation

➤ ANIMATION

Le CTAI-Formation s'appuie sur un réseau de formateurs qualifiés pour leurs compétences professionnelles et pédagogiques. La majorité d'entre eux a une expérience pédagogique de plus de 8 ans et professionnelle de plus de 15 ans. Certaines formations peuvent être dispensées, pour des raisons d'équipement, directement dans les locaux de nos partenaires (adresse sur simple demande). Certaines formations peuvent être réalisées en intra entreprise. N'hésitez pas à nous contacter pour étudier vos besoins spécifiques.

➤ LIEUX

Nos formations sont programmées à  **Strasbourg**  **Colmar**  **Mulhouse**

➤ COÛT ET DURÉE DES STAGES

Les tarifs indiqués ci-après s'entendent H.T. par stagiaire.

La durée journalière est de 7 heures et les horaires sont en général de **8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00**.

Un repas en commun sera organisé pour ceux qui le souhaitent. Il est à la charge de chaque participant.

2 Renseignements

Programmes détaillés et renseignements complémentaires au : **03 89 41 92 92**

Mireille SENGELE – Responsable du service formation

Aurélie NOCK – Conseillère formation

Sophie WUST – Assistante formation

Laura REMETTER – Alternante développement commercial

ou en consultant le site internet : ctai-formation.fr

3 Évaluez vos connaissances

Des auto-évaluations vous sont proposées sur le site ctai-formation.fr. Les résultats vous permettront de connaître votre niveau et de vous inscrire à la formation la plus adaptée.

4 Inscriptions

À l'aide du bulletin ci-joint par courrier, par mail à contact@ctai-formation.fr
ou sur le site ctai-formation.fr

Il appartient au participant de vérifier, avant l'inscription à une formation, qu'il dispose des prérequis nécessaires qui sont définis sur le programme.

Le nombre de participants par session étant limité, les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée.

En cas de stage complet de nouvelles dates vous seront proposées.

La recherche de maintien des sessions programmées peut conduire le CTAI-formation à proposer des modifications de dates ou de lieux, sous réserve d'acceptation par le participant. En cas de défaillance d'un stagiaire avant le début de la formation, avec accord du CTAI-Formation, il peut être remplacé par un autre stagiaire ayant le même besoin de formation et remplissant les prérequis.

Au plus tard 8 jours avant le début de la formation, le CTAI-Formation confirmera le stage et adressera une convocation précisant les lieux, horaires et plan d'accès.

5 La démarche Qualité

Afin de faire reconnaître le sérieux de son organisation et la qualité de service proposée, le CTAI-FORMATION a été certifié NF Service Formation par l'organisme indépendant AFNOR dès mars 2016 qui a laissé place en mars 2020 à QUALIOPI.

Cette nouvelle certification garantit que l'aide à la formulation de la demande, les informations relatives à l'offre, la gestion administrative et commerciale de la formation, la conception du produit pédagogique, l'organisation de la formation, la réalisation de la formation et l'évaluation sont contrôlées régulièrement par AFNOR Certification.

Quels sont les avantages à travailler avec le CTAI-FORMATION :

- l'aide à la formulation de la demande : pour mieux vous orienter dans le choix de votre formation
- la mise à disposition d'informations claires et précises sur la formation et l'action de formation dans les catalogues : pour vous donner toutes les informations avant votre inscription
- des formateurs compétents et qualifiés : pour vous proposer uniquement des formateurs hautement qualifiés pédagogiquement et professionnellement
- l'évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques : pour vous assurer votre progression dans l'atteinte des objectifs fixés
- la gestion des réclamations : pour que la formation ait pleinement répondu à vos attentes

Toute l'équipe du CTAI-FORMATION se mobilise tous les jours pour respecter les engagements qualité pris, afin de toujours répondre au mieux à vos attentes et vous satisfaire.

6 Nos engagements

FORMEZ-VOUS, ON S'OCCUPE DE TOUT

Dès votre inscription à une formation, nous vous accompagnons dans les démarches nécessaires au financement de votre formation et acceptons la subrogation en cas de financement par un tiers.

FORMEZ-VOUS, ON S'ORGANISE POUR VOUS

Nos stages sont planifiés sur des durées et des rythmes adaptés aux petites et moyennes entreprises et sur différents sites de formation.

FORMEZ-VOUS, EN TOUTE CONFIANCE

Nos formations, mises en place par des professionnels pour les professionnels, vous donnent accès à des formateurs qualifiés par nos soins avec des contenus de formation répondant aux attentes des professionnels.

FORMEZ-VOUS, EN TOUTE TRANSPARENCE

Notre offre de formation est actualisée quotidiennement sur notre site et nos tarifs toujours indiqués.

FORMEZ-VOUS, NOUS VEILLONS A VOTRE SATISFACTION

Vous pouvez à tout moment nous faire part de vos remarques en nous contactant par téléphone, mail ou message sur notre site.

FORMEZ-VOUS, ON VOUS ACCOMPAGNE AUSSI POST FORMATION

Chaque stagiaire bénéficie d'un suivi post-formation de 3 mois après sa formation, sur simple appel téléphonique, mail ou message sur notre site, pour les formations suivies dans les thématiques : bureautique, logiciels spécifiques, TIC, comptabilité, gestion, commercial, communication et management.

Notre organisme est en conformité avec le décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de formation continue et à la procédure Data-Dock (n° de référencement Id. DD 0001703).

7 Nos missions et valeurs

De par notre proximité des organisations professionnelles, nous sommes au cœur des souhaits de formation des petites et moyennes entreprises et sommes ainsi constamment en veille des besoins émergents de formation et des évolutions des réglementations.

La mission qui nous a été confiée par les organisations professionnelles est d'apporter aux entreprises les solutions de formation adaptées pour le maintien et le développement des compétences des chefs d'entreprises et de leurs salariés afin de les aider à pérenniser leurs entreprises.

Pour cela, nous nous devons d'assurer une veille pédagogique et d'apporter les réponses appropriées aux besoins exprimés des entreprises, et en amont, avant même que ce besoin soit exprimé, proposer des formations aux nouveaux marchés de demain, aux évolutions des métiers et à l'appropriation des nouvelles techniques et technologies.

Pour assurer cette mission, nous nous appuyons sur un réseau de formateurs qualifiés pour leurs compétences professionnelles et pédagogiques.

Nous nous sommes engagés depuis 2015 dans une démarche de certification pour être certifié NF Service Formation en 2016 et ainsi faire reconnaître notre organisation et nos moyens matériels et humains pour garantir la performance, la fiabilité, la rigueur et le sérieux de l'offre de formation que nous proposons. Cette certification a fait place à QUALIOPi depuis mars 2020.

La mise en place d'un suivi qualité vise à garantir la réalité des moyens mis en œuvre, la tenue de nos engagements de service et la prise en compte systématique des attentes et besoins des clients pour une amélioration continue de notre service.

Handicaps accessibilité



Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous sommes à votre écoute pour étudier ensemble vos besoins et les adapter. Pour plus d'informations, contactez Aurélie NOCK notre référente handicap au **03 89 41 92 92**.

FORMATIONS AUX ECONOMIES D'ENERGIE

RENOPERF - Module transversal - RENOQ_TC_P (QCM RGE inclus) <i>Nouveau</i>	p00-86	1 j	285 €	■ ■ 26			■ ■ 7 20		■ ■ 1 8	■ ■ 20		■ 21	■ 12	■ 23	■ 14
RENOPERF - Isolation Thermique par l'Intérieur RENOQ_ITI_P (QCM RGE inclus) <i>Nouveau</i>	p00-87	1 j	285 €		■ 27		■ ■ 9 22		■ ■ 10	■ ■ 22		■ 23	■ 14	■ 25	■ 16
RENOPERF - Isolation Thermique par l'Extérieur RENOQ_ITE_P (QCM RGE inclus) <i>Nouveau</i>	p00-88	1 j	285 €		■ 17		■ ■ 8 21		■ ■ 9	■ ■ 21		■ 22	■ 13	■ 24	■ 15
RENOPERF - Menuiseries - RENOQ_Men_P (QCM RGE inclus) <i>Nouveau</i>	p00-89	1 j	285 €		■ 20		■ ■ 2 24		■ ■ 12	■ ■ 24		■ 25	■ 16	■ 27	■ 18
RENOPERF - Ventilation - RENOQ_Vent_P (QCM RGE inclus) <i>Nouveau</i>	p00-90	1 j	285 €				■ ■ 10 23		■ ■ 11	■ ■ 23		■ 24	■ 15	■ 26	■ 17
RENOPERF - Bouquet de travaux RENOQ_Bqt_P2 (QCM RGE inclus) <i>Nouveau</i>	p00-91	2 j	535 €			■ ■ 19+20		■ ■ 28+29		■ ■ 29+30		■ ■ 16+17			■ ■ 3+4
RENOPERF – Emetteurs électriques RENOQ_Eme_A (QCM RGE inclus) <i>Nouveau</i>	p00-93	½ j	160 €	Dates à définir											
RENOPERF – Chaudières gaz RENOQ_Chau_A (QCM RGE inclus) <i>Nouveau</i>	p00-94	½ j	160 €	Dates à définir											
FEEBAT MOD_AUDIT RENO Devenir auditeur énergétique en maison individuelle	p00-82	2,5 j	625 €				■ ■ 1+17+30						■ ■ 9+26/10+6/11		
ITE (Isolation thermique par l'extérieur)	p00-57	3 j	840 €					■ ■ 4+5+6					■ ■ 21+22+23		
ITI (Isolation thermique par l'intérieur)	p00-58	3 j	840 €					■ ■ 4+5+6					■ ■ 21+22+23		
ITI – Sarking et Bardage	p00-85	3 j	840 €					■ ■ 20+21+22							■ ■ 21+22+23

BATIMENT

Chargé de prévention : s'approprier les fondamentaux de la mission <i>Nouveau</i>	p00-95	2 j	420 €						■ ■ 4+5					■ ■ 19+20	
AMIANTE – encadrement et opérateur SS4	p00-34	5 j	1225 €			■ 9+10+11+12+13							■ 12+13+14+15+16		
AMIANTE – opérateur SS4	p00-35	2 j	560 €			■ 23+24								■ 2+3	
AMIANTE – recyclage opérateur SS4	p00-52	1 j	294 €			■ 25			■ 1				■ 6		
AMIANTE – recyclage encadrant SS4	p00-55	1 j	294 €			■ 26								■ 23	
Approfondissement de la gestion financière dans le secteur du bâtiment	g87	2 j	420			■ ■ 26+27									
Bien établir ses documents commerciaux dans le BTP	g88	1 j	210				■ ■ 15								

BATIMENT (suite)

[illegible]

ÉLECTRICIENS

Habilitation électrique électricien B1 B1V B2 B2V BC BR BE essais	p07-04	3 j	630 €		  16+17+18		  20+21+22		  15+16+17			  7+8+9		  2+3+4	
Habilitation électrique électricien - recyclage B1 B1V B2 B2V BC BR BE essais	p07-05	1,5 j	315 €		  17+18		  21+22		  16+17			  8+9		  3+4	
Evolution de la norme C15-100 : édition 2024	p07-18	1j	168 €			 12									
Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE niveau P1)	p07-06	1 j	245 €						  4						
AUTOCONTROLE COLONNES ELECTRIQUES															
Module technique installateur	p07-20	2j	550 €			 4+5									
BRANCHEMENT COLONNES ELECTRIQUES															
Module chargé d'affaires	p07-21	3 j	825 €			 24+25+26									

CHAUFFAGISTES

QUALIPAC : Pompes à chaleur (RGE)	p08-20	5 j	1 600 €	23+24+25+26+27				 1+2+3+4+5						
--	--------	-----	---------	--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--

FORMATIONS DIPLÔMANTES

GEAB (Gestionnaire d'entreprise artisanale du bâtiment)	p00-73	61 j	12 810 €	Du 26 mars 2026 au 29 septembre 2028 (2 jours par mois)
REAB (Responsable d'entreprise artisanale du bâtiment)	d01	54 j	11 340 €	Du 9 mars 2026 au 25 avril 2028 (2 jours par mois)

SÉCURITÉ

Cariste initiale (CACES® R489 – cat. 3)	s12	4 j	728 €	26+27+28+29	23+24+25+26	2+3+4+5	13+14+15+16	18+19+20+21	8+9+10+11	6+7+8+9		7+8+9+10	19+20+21+22	16+17+18+19	7+8+9+10
Cariste perfectionnement (CACES® R489 – cat 3)	s04	3 j	546 €	26+27+28	23+24+25	2+3+4	13+14+15	18+19+20	8+9+10	6+7+8		7+8+9	19+20+21	16+17+18	7+8+9
Cariste recyclage (CACES® R489 – cat. 3))	s13	2 j	322 €	27+28	24+25	3+4	14+15	19+20	9+10	7+8		8+9	20+21	17+18	8+9
Nacelle PEMP formation initiale (CACES® R486 cat. B)	s25	3 j	777 €		3+4+5	10+11+12 24+25+26			30/06+1+2/07 2+3+4	28+29+30		29+30/09+1/10 13+14+15		17+18+19	15+16+17
Nacelle PEMP recyclage (CACES® R486 cat. B))	s26	2 j	462 €		4+5	11+12 25+26			3+4	1+2 29+30		30/09+1/10 14+15		18+19	16+17
Utilisation d'échafaudage fixe (R408)	s36	1 j	238 €	19		16		18	23			22		17	14
Montage et démontage d'échafaudage fixe (R408)	s07	2 j	476 €	19+20		16+17		18+19	23+24			22+23		17+18	14+15
Montage, démontage et réception d'échafaudage fixe (R408)	s23	3 j	714 €	19+20+21		16+17+18		18+19+20	23+24+25			22+23+24		17+18+19	14+15+16
Réception d'échafaudage fixe (R408)	s08	1 j	238 €	21		18		20	25			24		19	16
Sauveteur secouriste du travail	s02	2 j	252 €		16+17	16+17			18+19				19+20		
MAC SST (maintien et actualisation des compétences)	s06	1 j	126 €			5		5	1			17 7		16 17	
Travaux en hauteur et port du harnais	s31	1 j	238 €			2		4	8			7		2	7
Travaux en hauteur sur toitures	s32	2 j	476 €			2+3		4+5	8+9			7+8		2+3	7+8
Manipulation des extincteurs	s33	2 h	70 €	Dates à définir											
Devenir référent en santé et sécurité au travail	s39	3 j	1050 €		4+5+12				3+4+5						
Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) <i>Nouveau</i>	s40	2 j	250 €				16+17		22+23				1+2		7+8

AUTOMOBILE

Habilitation électrique B1VL B2VL BCL BEL B2XL	p10-04	2 j	490 €		19+20								5+6		
Recyclage habilitation électrique B1VL B2VL BCL BEL B2XL <i>Nouveau</i>	p10-05	1	245 €		19								5		

PROFESSIONNEL TAXI

Formation continue conducteur de taxi	t02	2 j	378 €		6+7	20+21			5+6			4+5		20+21	
---------------------------------------	-----	-----	-------	--	-----	-------	--	--	-----	--	--	-----	--	-------	--

MARCHÉS PUBLICS

Les outils pour comprendre les marchés publics	mp01	1 j	560 €												Dates à définir
Marchés publics : se démarquer grâce à son mémoire technique	mp03	1 j	560 €												Dates à définir
Répondre à plusieurs à un marché public : co-traitance et sous-traitance	mp04	1 j	560 €												Dates à définir
Les enjeux du CCAG – Travaux 2021	mp05	2 j	1120 €												Dates à définir

MARKETING – DIGITAL

Créer des visuels attractifs avec CANVA	md01	1 j	350 €						■ ■ 21					■ ■ 1		
Intelligence Artificielle : bénéfices pour l'entreprise	md02	1 j	350 €	■ ■ 23			■ ■ 13						■ ■ 18			
Intelligence Artificielle : fonctionnalités avancées	md04	1 j	350 €				■ ■ 13			■ ■ 18					■ ■ 20	
Intelligence Artificielle : recruter efficacement à l'ère du digital	md05	2 j	910 €							■ ■ 29+30						
Intelligence Artificielle : introduction à l'IA management	md06	1 j	420 €			■ ■ 17										
Intelligence Artificielle : déploiement commercial de la veille à la relation client	md07	1 j	420 €				■ ■ 5									

ATELIERS

Intelligence émotionnelle appliquée au travail	AT10	3h30	175€			■ ■ 2				■ ■ 4						■ ■ 3
Communication assertive & feedback constructif	AT11	3h30	175€				■ ■ 5			■ ■ 11					■ ■ 19	
Coopération & cohésion d'équipe	AT12	3h30	175€				■ ■ 26						■ ■ 10			■ ■ 10
Prévenir l'épuisement professionnel (burn out)	AT13	3h30	175€			■ ■ 19			■ ■ 7					■ ■ 8		
Motivation et engagement durable	AT14	3h30	175€				■ ■ 12			■ ■ 18					■ ■ 12	
Leadership positif et bienveillant	AT15	3h30	175€			■ ■ 12				■ ■ 4						■ ■ 3
Confiance en soi et mindset de croissance	AT16	3h30	175€				■ ■ 5			■ ■ 11					■ ■ 9	
Gestion du changement et agilité mentale	AT17	3h30	175€				■ ■ 26						■ ■ 10			■ ■ 10
Développer la créativité et l'innovation	AT18	3h30	175€			■ ■ 19			■ ■ 7					■ ■ 8		
Intelligence collective et co-développement	AT19	3h30	175€				■ ■ 12			■ ■ 18					■ ■ 12	

COMMUNICATION

Communiquer de manière professionnelle et efficace	c54	2 j	490 €			5+12						10+17			10+17
Conduite de réunion	c31	2 j	490 €		19+26								22+29		
Prise de parole en public	c35	2 j	490 €		19+26							10+17			10+17
S'affirmer avec assurance	c56	2 j	490 €				16+23							19+26	

COMMERCIAL

Social Selling : la vente par les réseaux sociaux 	c61	2 j	560 €				  28+29								
Prospecter avec LinkedIn	md03	2 j	700 €					  22					  16		
Concilier le monde commercial et la communication	c58	2 j	490 €			  19+26			  18+25					  5+12	

GESTION – RH - MANAGEMENT

La retraite : se préparer à vivre le changement 	g96	1 j	385 €		  10			  19						
Gestion des conflits	g45	2 j	490 €				  16+23					  8+15		
Manager efficacement	g64	2 j	490 €		  19+26				  18+25			  22+29		
Prévenir le surmenage et gérer le stress au travail	g91	2 j	560 €		  9+10				  15+16					
L'art de déléguer	g90	2 j	560 €					  5+6						
Devenir Référent handicap	g93	2 j	700		  9+10				  11+12					
Accueil et prise en charge de personnes en situation de handicap	g94	1 j	350		  6			  7						
Gérer son temps	g40	2 j	490 €		  5+12			  7+21				  8+15		

LANGUES

Anglais	I15			  Audit préalable pour déterminer le projet et le positionnement sur les modules de formation Entrée et sortie permanente. Nous consulter pour plus de renseignements. Possibilité de financement CPF. Possibilité de différentes certifications.
---------	-----	--	--	---

EN COLLABORATION AVEC LE CAPA-CMA

CAPA
CMA

Maîtrise d'un procédé de soudage + QS (EN ISO/ATG) <i>Nouveau</i>	p00-96	1,5 j	1060 €		■ 12+13		■ 9+10		■ 18+19		■ 10+11		■ 19+20	
Maîtrise d'un procédé de soudage + QS (EN ISO/ATG) <i>Nouveau</i>	p00-97	2,5 j	1525 €			■ 11+12+13		■ 20+21+22	■ 17+18+19		■ 16+17+18	■ 21+22+23	■ 18+19+20	■ 9+10+11
Soudage PEHD – formation réglementaire + QS selon ATG B527.9 <i>Nouveau</i>	p00-98	2,5 j	1630 €		■ 25+26+27	■ 25+26+27		■ 20+21+22	■ 24+25+26		■ 23+24+25	■ 28+29+30	■ 25+26+27	

EN COLLABORATION AVEC LA CMA



Créer et administrer un site internet pour TPE/PME	CMA-WM11	5 j	1 050 €		Dates à définir
Créer et administrer un site e-commerce pour TPE/PME	CMA-WM14	6 j	1 260 €		Dates à définir
Développer une stratégie de communication via les réseaux sociaux	CMA-WM16	4 j	840 €		Dates à définir
Optimiser son rôle d'encadrant d'équipe	CMA-MA05	3 j	630 €		Dates à définir
Mieux vendre ses produits et prestations	CMA-CO07	3 j	630 €		Dates à définir
Les bonnes pratiques d'hygiène en restauration commerciale	CMA-HY01	2 j	350 €		Dates à définir

AUTRES STAGES QUI PEUVENT ÊTRE ORGANISÉS SUR DEMANDE

Si vous êtes intéressé par l'un de ces thèmes, merci de nous appeler au 03 89 41 92 92.

Si nous avons suffisamment de demandes et dès que nous pourrions constituer un groupe, nous vous proposerons les dates et lieu et vous pourrez alors confirmer votre inscription.

Vous avez un autre besoin en formation qui ne figure pas sur cette liste ?

N'hésitez pas à nous contacter, nous nous chargerons de tout mettre en œuvre pour vous la proposer dans les meilleurs délais.

- Bureautique (word, excel, power point, etc...)
- Logiciels spécifiques (accès, photoshop, in-design, autocad, etc...)
- Comment bien recruter via les réseaux sociaux
- AIPR
- Gestes et postures
- Nouveautés Office
- Savoir mener un entretien professionnel
- Gérer son stress au travail
- Se réconcilier avec l'orthographe et la grammaire

Conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet la réglementation des relations contractuelles entre le CTAI-FORMATION et le Client dans le cadre des formations dispensées par le CTAI-FORMATION. Toute inscription à une formation vaut acceptation des présentes conditions générales de vente par le Client.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

- Toute inscription à une formation doit se faire par écrit, soit à l'aide d'un bulletin d'inscription signé, soit sur notre site internet ctai-formation.fr, soit en renvoyant un devis signé, après avoir pris connaissance du programme, du règlement intérieur et des conditions générales de vente et les avoir acceptés, et fait office de bon de commande.
- Le nombre de participants par session étant limité, les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée et en cas de session remplie, le Client pourra soit se mettre en liste d'attente, soit reporter son inscription sur une autre session.
- Il appartient au Client de vérifier, avant l'inscription à une formation, que le participant dispose des pré-requis nécessaires qui sont définis sur le programme.
- Afin de suivre au mieux l'action de formation, le Client est informé que le stagiaire doit comprendre, parler, lire et écrire le français.
- Nos formations en bureautique et PAO se déroulent sur PC. Si le stagiaire travaille sur MAC, pour certaines formations et après validation du CTAI-FORMATION, il pourra venir soit directement avec son portable, soit sera formé sur une version PC quasi équivalente à celle de MAC. Ces formations sont également susceptibles d'être regroupées selon leur catégorie (bureautique ou PAO) pour permettre leur maintien.
- Certaines formations peuvent être dispensées, pour des raisons d'équipement, directement dans les locaux des partenaires du CTAI-FORMATION (adresse sur simple demande).
- Dès réception de l'inscription, un accusé de réception est envoyé par e-mail au Client. A défaut d'e-mail, elle est envoyée par fax ou par courrier. Il appartient au Client de nous recontacter en cas de non-réception de cette confirmation d'inscription.
- Sauf pour les stages collectifs regroupés financés en direct par un OPCO, une convention est envoyée au Client en deux exemplaires dont l'un est à retourner au CTAI-FORMATION avec le cachet du Client et signature avant le début de la formation, accompagné du règlement restant à la charge de l'entreprise.
- Dans le cas de l'inscription d'une personne physique qui entreprend une formation individuelle à ses frais, il lui sera transmis un contrat de formation professionnelle en deux exemplaires dont l'un est à retourner signé au CTAI-FORMATION avant le début de la formation, accompagné du règlement de l'acompte demandé.
- Au plus tard 8 jours avant le début de la formation, le CTAI-FORMATION confirmera le stage et adressera au Client une convocation précisant les lieux, horaires et plan d'accès ou l'informerait si le stage ne pouvait être maintenu.
- Nos locaux sont conformes à la réglementation relative à l'accueil du public handicapé (rampe d'accès, toilettes). Les salles de formation se situent au rez-de-chaussée.

ANNULATION - REPORT

- La recherche de maintien des sessions programmées peut nous conduire à proposer des modifications de dates ou de lieux, sous réserve d'acceptation par le Client.
- Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour maintenir la session, le CTAI-FORMATION se réserve la possibilité de reporter la session ou de proposer d'autres dates, et cela au plus tard 8 jours avant le début de la formation. Si le Client ne souhaite pas donner suite à cette proposition, l'intégralité des sommes éventuellement versées lui seront remboursées.
- Toute annulation d'inscription par le Client doit être signalée et confirmée par écrit ou par e-mail.
- L'annulation d'une inscription du fait du Client avant la confirmation du stage ne donne pas lieu à facturation.
- En cas d'annulation par le Client dès lors que le stage a été confirmé, et en fonction du nombre de participants, le CTAI-FORMATION se réserve la possibilité de facturer une indemnité égale au coût de la formation en rappelant que cette somme n'est pas imputable au titre de la formation professionnelle continue.
- En cas de cessation anticipée de la formation du fait du Client ou d'absence du participant pour un autre motif que le cas de force majeure dûment reconnu (événement "imprévisible, irrésistible et extérieur" exonérant de sa responsabilité), et en fonction du nombre de participants, le CTAI-FORMATION se réserve la possibilité de facturer une indemnité égale au coût de la formation en rappelant que cette somme n'est pas imputable au titre de la formation professionnelle continue.
- En cas de défaillance d'un stagiaire avant le début de la formation, avec accord du CTAI-FORMATION, le Client peut remplacer le stagiaire absent par un autre stagiaire ayant le même besoin de formation et remplissant les pré-requis.

PRIX

- Tous nos prix sont indiqués hors-taxes et sont majorés de la TVA en vigueur à la date de la facturation. Ils comprennent le coût de la formation et les supports pédagogiques et les fournitures nécessaires à la formation s'il y en a.
- Dans le cadre d'une formation intra, le prix facturé est celui de la proposition commerciale qui sert de base à la contractualisation.
- En cas de paiement de la formation par un OPCO (organisme paritaire collecteur agréé) ou FAF (fonds d'assurance formation) de non-salariés, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant la formation et de transmettre copie de l'accord au CTAI-FORMATION. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO ou le FAF, la différence est facturée au Client. En cas de refus de prise en charge par l'OPCO ou le FAF, la totalité du coût est facturé au Client.
- En cas de participation dans un stage collectif financé en direct par un OPCO, le CTAI-FORMATION demandera directement à l'OPCO confirmation de son accord de prise en charge.

CONDITIONS DE REGLEMENT

- Sauf accord du CTAI-FORMATION, le coût de la formation, éventuellement diminué de la prise en charge de l'OPCO ou FAF, devra être réglé par virement au plus tard 8 jours avant la date de début du stage. Le RIB est transmis lors de l'envoi de la convention.
- En cas de paiement sur facture, à défaut d'un règlement dans un délai d'un mois, il sera appliqué une pénalité de retard sur la base du taux REFI de la BCE majoré de 10 points et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.
- En cas de formation se déroulant sur plusieurs mois, une facturation trimestrielle ou semestrielle sera effectuée.

ENGAGEMENT ET RESPONSABILITE

- Le CTAI-FORMATION se donne une obligation de moyens pour les formations proposées. Le déroulement, les contenus et les moyens utilisés sont susceptibles de changements dans le respect des objectifs pédagogiques. Les lieux de formation indiqués sur nos calendriers et site internet ne sont pas contractuels et des regroupements peuvent être effectués sur d'autres sites avec l'accord du Client.
- La responsabilité du CTAI-FORMATION ne peut en aucun cas être engagée au titre des dommages indirects et est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le Client au titre de la prestation de formation concernée.

ASSURANCES

Le CTAI-FORMATION dispose d'une assurance responsabilité civile pour l'organisation de ses formations. Le stagiaire reste responsable, pendant toute la durée de la formation, vis-à-vis des tiers et du CTAI-FORMATION, et doit donc être couvert par le Client ou à titre individuel par une assurance garantissant une couverture contre les risques de natures diverses.

CONFIDENTIALITE

Le CTAI-FORMATION s'engage sur la confidentialité des informations économiques, commerciales et techniques communiquées lors des formations. Toutes les informations recueillies sur le Client, son fonctionnement et sa clientèle sont couverts par le strict secret professionnel.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

En application de la loi du 6/01/1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa demande de formation et à l'établissement de la facture et que le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des informations qui le concerne. Ces données ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. En acceptant les présentes conditions, l'utilisateur accepte expressément de recevoir par courriel les communications, tant commerciales qu'informatives, sur les services du CTAI-FORMATION. Le CTAI-FORMATION se réserve le droit d'utiliser les statistiques et commentaires fournis grâce aux enquêtes et fiches de satisfaction que le Client aura remplis afin d'améliorer son service. Le CTAI-FORMATION s'engage à ne pas diffuser ces informations à des tiers autres que ses partenaires.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les méthodes mises à la disposition du Client, les déroulés pédagogiques, les programmes, les documents et supports de formation utilisés et remis lors des formations sont la propriété du CTAI-FORMATION et ne peuvent faire l'objet d'aucune diffusion quel qu'en soit le mode.

COMMUNICATION

Le Client accepte d'être cité par le CTAI-FORMATION en tant que Client dans sa liste de référence clients destinée aux supports de communication.

LITIGES

En cas de litige entre le Client et le CTAI-FORMATION, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, toute contestation sera portée devant les tribunaux compétents.

1 - Objet et champ d'application

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent règlement est établi en application des dispositions des articles L. 6352-3 à L. 6352-5, R. 6352-1 à R. 6352-15 et L. 6355-8 du Code du Travail et s'applique à toute personne inscrite à une action de formation organisée par le CTAI-FORMATION. Il définit les principales mesures concernant les règles d'hygiène et de sécurité dans l'organisme de formation, précise les règles générales et permanentes relatives à la discipline et notamment les mesures que peut prendre le CTAI-FORMATION à l'encontre des stagiaires et fixe les modalités de représentation des stagiaires.

ARTICLE 2 : CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique à tous les participants, et ce pour la durée de la formation suivie. Chaque participant reconnaît accepter les termes du présent règlement dès lors qu'il participe à une formation dispensée par le CTAI-FORMATION.

2 - Mesures d'hygiène et de sécurité

Conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans un autre organisme ou sur le site d'une entreprise déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables sont celles de ce dernier règlement.

Les stagiaires doivent avoir pris connaissance des consignes de sécurité affichées et avoir conscience de la gravité des conséquences possibles pour leur non-respect. Ils ont obligation de se conformer aux consignes générales et particulières de sécurité en vigueur et de maintenir en place les dispositifs de toute nature qui y sont installés pour assurer leur protection collective. Chaque stagiaire doit par son comportement préserver la sécurité des autres.

ARTICLE 3 : MESURES D'HYGIÈNE

- **ALCOOL — IVRESSE — DROGUE** : il est interdit de pénétrer ou demeurer sur les lieux de stage en état d'ivresse ou sous l'effet de drogues, d'y introduire et d'y consommer des boissons alcoolisées ou de la drogue.
- **TABAC** : il est interdit de fumer et de vapoter à l'intérieur de tous les locaux.

ARTICLE 4 : MESURES DE SÉCURITÉ

- **PROTECTION INDIVIDUELLE** : chaque stagiaire doit prendre garde à sa sécurité personnelle notamment en portant les appareils ou équipements de protection individuelle tels que lunettes, tablier, gants, etc. qui sont mis à leur disposition pour exécuter les travaux prévus dans le cadre de la formation dispensée.
- **DEFAILLANCE INSTALLATIONS** : tout stagiaire ayant constaté une défaillance ou une anomalie dans les installations, machines ou équipements dont il a usage en cours d'exécution de la formation, doit en informer le responsable de la formation.
- **ACCIDENT** : sauf en cas de force majeure, tout accident survenu pendant une période de formation ou un trajet doit immédiatement être porté à la connaissance du CTAI-FORMATION, conformément à la réglementation du travail et doit faire l'objet d'une déclaration, soit par l'intéressé, soit par les témoins de l'accident. La déclaration doit indiquer : l'heure et la date exactes de l'accident, le lieu exact, l'identité des témoins et les circonstances. La responsabilité civile de chacun est engagée pour tous les dégâts causés aux locaux, aux matériels et aux personnes.
- **INCENDIE** : les stagiaires s'engagent à respecter les consignes à observer en cas de péril et d'incendie et veiller au libre accès des issues de secours. Le matériel de lutte contre l'incendie ne peut être ni employé à un autre usage, ni être déplacé sans nécessité, ni avoir son accès encombré.
- **VOL** : le CTAI-FORMATION ne peut être tenu pour responsable en cas de vol, perte ou détériorations qui peuvent affecter les vêtements, objets personnels ou véhicules appartenant aux stagiaires. Il est conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les salles de formation aux moments des pauses.

3 - Discipline générale

ARTICLE 5 : COMPORTEMENT

Les stagiaires sont invités à se présenter en tenue décente et à adopter, tout au long de la formation, un comportement et des attitudes corrects à l'égard de toute personne dans l'organisme.

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- d'avoir un comportement incorrect vis-à-vis des formateurs, du personnel et des autres stagiaires,
- d'utiliser tout appareil électronique,
- de consacrer le temps de stage à des occupations étrangères au dit stage,
- d'introduire des objets destinés à être vendus et de se livrer à quelque négoce que ce soit,
- de faire circuler, sans autorisation des responsables, des listes de souscription ou de collecte, de la publicité commerciale, de la propagande politique, syndicale ou religieuse,
- d'emporter, sans autorisation, en dehors du centre de formation, des outils, matériels et documents dont ils ont l'usage pendant la durée du stage,
- de dupliquer des logiciels, vidéos ou autres supports pédagogiques,
- de modifier les réglages des paramètres des ordinateurs éventuellement mis à disposition par le CTAI-FORMATION pour les besoins de la formation,
- d'effectuer des téléchargements,
- de manger dans les salles de formation.

Le matériel, les salles de cours, les voies d'accès et les toilettes doivent être maintenus en bon état de propreté et de fonctionnement et ne pas être dégradés. Toute dégradation volontaire fera l'objet d'un paiement par son auteur.

L'usage du téléphone, du courrier électronique et l'accès à internet à des fins privées est interdit pendant la formation.

Par exception à la procédure disciplinaire décrite à l'article 9, le non-respect de ces règles peut entraîner l'exclusion immédiate du stagiaire par le formateur.

ARTICLE 6 : ACCÈS AUX LOCAUX DE FORMATION

Sauf autorisation expresse de la direction du CTAI-FORMATION, les stagiaires ne peuvent :

- y entrer ou y demeurer à d'autres fins,
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction des personnes étrangères à l'organisation, ni de marchandises destinées à être vendues au personnel ou aux stagiaires.

ARTICLE 7 : HORAIRES ET ABSENCES

- **HORAIRES** : les horaires de formation sont fixés par le CTAI-FORMATION et portés à la connaissance des stagiaires à la remise de la convocation au dit stage. Les participants sont tenus de respecter ces horaires de stage, sous peine de l'application des dispositions qui suivent.
- **ABSENCES** : en cas d'absence ou de retard au stage, le stagiaire devra avertir sans délai le responsable du stage ou le CTAI-FORMATION par le moyen de son choix et en justifier dès 8h30 pour une absence du matin, à 13h30 pour une absence de l'après-midi. Pour des stagiaires salariés, toute non-prévenance, retard ou départ anticipé sera communiqué à l'entreprise du stagiaire. En cas de maladie, une copie de l'arrêt de travail devra être adressée au CTAI-FORMATION. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation, sauf circonstances exceptionnelles précisées par le responsable du CTAI-FORMATION et en accord avec l'entreprise des stagiaires.
L'inscription à un stage représente un engagement de la part du stagiaire et de l'entreprise. Elle est considérée comme ferme dès confirmation du stage par le CTAI. Toute absence fera l'objet d'une facturation du coût de la formation auprès de l'entreprise, sans possibilité de prise en charge.
Les participants sont tenus de remplir et signer obligatoirement par demi-journée les feuilles d'émargement.

ARTICLE 8 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Il est formellement interdit d'enregistrer, photographier ou filmer les sessions de formation, les supports filmés ou autres. La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée des droits d'auteurs et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage lié au stage.

4 - Droit disciplinaire et représentation des stagiaires

ARTICLE 9 : SANCTIONS ÉVENTUELLES

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- rappel à l'ordre
- avertissement écrit
- exclusion temporaire
- exclusion définitive de la formation

ARTICLE 10 : PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

A l'exception des cas prévus à l'article 5 du présent règlement, il est rappelé que le stagiaire sera informé des griefs retenus contre lui avant toute notification d'un avertissement. Les simples avertissements écrits font l'objet d'une notification au stagiaire concerné précisant les griefs retenus contre lui. Cette notification est effectuée soit par lettre remise en main propre contre signature d'un exemplaire, soit par lettre recommandée avec accusé de réception ou non.

Lorsque le CTAI-FORMATION envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé comme suit :

- le CTAI-FORMATION convoque le stagiaire par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien,
- au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié du CTAI-FORMATION. La convocation fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés,
- la sanction ne peut alors intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire par lettre recommandée ou remise contre récépissé.

Lorsque l'agissement a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que le stagiaire ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui et éventuellement que la procédure ci-dessus décrite ait été respectée.



Maison de l'Artisanat
12 rue des Métiers
68000 COLMAR

Tél : 03 89 41 92 92

www.ctai-formation.fr
contact@ctai-formation.fr

Plus de 800 stagiaires formés chaque année



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification a été délivrée au titre de la catégorie
d'action suivante : **Actions de formation**

Le CTAI-Formation est engagé dans la qualité depuis sa certification NF SERVICE en 2016 qui a laissé sa place à QUALIOPi en 2020. Cette certification garantit que l'aide à la formulation de la demande, les informations relatives à l'offre, la gestion administrative et commerciale de la formation, la conception du produit pédagogique, l'organisation de la formation, la réalisation de la formation et l'évaluation sont contrôlées régulièrement par

AFNOR CERTIFICATION
11 rue Francis de Pressensé
93571 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX

Notre organisme est en conformité avec le décret
n° 2015-790 du 30 juin 2015
relatif à la qualité des actions de formation continue et à la procédure Data-Dock
(n° de référencement Id. DD 0001703)

Organisme enregistré sous le n° de déclaration d'activité 42 68 00240 68
(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)
Numéro de SIRET : 77890458100031

